



Questions concernant la demande de naturalisation

Par **solivagant**, le **25/09/2018** à **11:43**

Bonjour à tous,rnrnJ'aurais quelques questions concernant la naturalisation, les informations que je trouve sur les sites du gouvernement ne m'éclairent pas vraiment et sont répétitives. rnrnDonc voilà, je suis arrivée en France en décembre 2013. Néanmoins, suite à quelques complications administratives, mon premier titre de séjour ne m'a été délivré qu'en 2015. Le personnel de ma sous-préfecture m'a informé que les algériens (je suis algérienne) n'ont droit qu'à un titre de séjour de un an pendant cinq cartes pour espérer recevoir celle de 10 ans. rnrnJ'ai récemment renouvelé mon titre de séjour (ça sera la quatrième carte, la mention de mon titre de séjour est "vie privée et familiale") et je pense que je déposerai une demande de naturalisation dès l'obtention de la carte. rnrnCar voilà, je suis actuellement étudiante à Paris et j'aurais souhaité prendre part à un programme d'échange à l'étranger pour ma dernière année à l'université mais le titre de séjour d'un an me bloque un peu dans mes projets, qui plus est, je ne me vois vraiment pas refaire ma vie dans un autre pays que la France (même pas l'Algérie, qui est mon pays d'origine), j'ai trop d'attaches ici. C'est ce qui m'a décidé pour ma demande de naturalisation.rnrnJe voudrais savoir si je fais le bon choix d'après vous.rnrnJ'ai déjà fait presque 6 ans de résidence en France et j'ai poursuivi ma scolarité (de la seconde au lycée jusqu'à l'université) en France sans interruption, j'ai également lu que c'était "bénéfique" pour le dossier d'avoir un diplôme délivré par une autorité reconnue par l'État (j'ai mon bac du coup). Je pense que ça devrait aller ?rnrnJe souhaiterais aussi savoir comment se passait toute la procédure ? On ne cesse de me répéter que les algériens sont un cas à part alors je ne sais plus quoi croire en lisant ce que je trouve sur internet.rnrnJe m'excuse pour mon long post et merci d'avance à ceux qui me liront et me conseilleront ! Je suis vraiment perdue.

Par **amajuris**, le **25/09/2018** à **18:25**

bonjour, dans votre situation, les conditions qui vont faire défauts, ce sont l'obligation d'avoir des ressources stables et suffisantes et l'insertion professionnelle par un contrat de travail. vous pouvez consulter cette réponse ministérielle, certes un peu ancienne. <https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ091211306.html> salutations